

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XX. — Cl. 1.

N° 635.571

Systeme de voie pour jouets.

M. JEAN LONGHAIS résidant en France (Seine).

Demandé le 7 juin 1927, à 14^h 22^m, à Paris.

Délivré le 29 décembre 1927. — Publié le 19 mars 1928.

Les voies réduites utilisées pour la circulation de petits trains servant de jouets, sont en général exécutées en fer ainsi que les traverses qui les supportent. Les voies ainsi réalisées sont d'un prix de revient relativement élevé et malgré cela, elles ne donnent pas entière satisfaction et notamment, elles se faussent assez facilement.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients et consiste en un système de voie qui est à la fois robuste et de fabrication très économique.

D'après cette invention, les rails sont constitués par des lattes de bois quadrangulaires, clouées sur d'autres lattes de bois disposées transversalement et figurant les traverses. Le raccordement de deux éléments contigus se fait par appui direct, tranche contre tranche, des traverses clouées aux extrémités de ces éléments, la réunion étant assurée par un assemblage à tenon et mortaise.

Au dessin annexé :

La fig. 1 est une vue de dessus représentant un élément de voie exécuté conformément à la présente invention.

La fig. 2 est une vue de dessus montrant deux éléments voisins prêts à être assemblés.

La fig. 3 est une vue de dessus montrant les deux éléments assemblés.

La fig. 4 représente une variante convenant en cas de trains électriques.

La fig. 5 est une vue en bout correspondant à la fig. 4.

La voie conforme à la présente invention est constituée par des lattes de bois de section quadrangulaire que l'on cloue sur des traverses formées également de lattes de bois. Les traverses sont réunies alternativement aux rails par des clous ou, des paires de clous, alternant de part et d'autre de la voie, les paires de clous ayant pour effet de maintenir la perpendicularité des rails et des traverses.

Contrairement à ce qu'il y a lieu dans les jouets ordinaires, les rails ne dépassent pas la traverse extrême et la réunion de deux éléments de voie se fait par juxtaposition de deux traverses, l'une contre l'autre. Pour empêcher tout déplacement latéral des deux éléments, on prévoit un assemblage par tenon et mortaise. Le tenon et la mortaise, d'une même traverse, sont disposés symétriquement par rapport au plan longitudinal médian de la voie de façon que deux bouts quelconques puissent toujours s'adapter l'un sur l'autre.

Afin de maintenir l'une contre l'autre les deux traverses voisines, on utilise de préférence un anneau élastique analogue à celui qui sert à maintenir les rouleaux de papier, cet anneau passant sur des clous tels que 8 engagés dans les traverses extrêmes des éléments de voie.

Prix du fascicule : 5 francs.

D'après ce qui précède, on se rend compte que la voie conforme à la présente invention est d'un coût peu élevé. Les rails et les traverses sont en effet constitués par des lattes
5 qu'on peut découper par grande quantité, à la longueur voulue et la fabrication n'exige que des opérations extrêmement simples.

On peut ainsi parvenir très aisément à exécuter une voie conforme à l'invention pour
10 un prix bien inférieur, à celui auquel reviennent les voies ordinaires existant dans le commerce.

Les fig. 4 et 5 se rapportent à un dispositif modifié convenant au cas où le jouet qui doit
15 circuler sur les rails est actionné électriquement.

Chacune des lattes de bois constituant les rails présente, sur une partie de son épaisseur, une fente longitudinale dans laquelle
20 s'adapte une lame métallique destinée à servir de conducteur électrique. La lame 15 du rail central 14 sert à l'arrivée du courant alors que la lame 13 des rails extérieurs 12 sont en contact avec les roues et assurent par
25 suite, le retour du courant.

Les extrémités des lames 13 et 14 sont repliées deux fois en forme de τ , de telle façon que les épanouissements transversaux ainsi formés assurent un bon contact entre
30 les lames de deux éléments voisins.

L'emmanchement de deux traverses juxtaposées se fait comme précédemment par tenon 17 et mortaise 18 et tout déplacement

longitudinal est empêché par deux anneaux élastiques 19, 19 se fixant de part et d'autre
35 du rail central 14 sur des clous 20.

Il est bien entendu que les deux dispositifs décrits ci-dessus n'ont été donnés qu'à titre d'exemple et qu'on peut, sans sortir du cadre de l'invention, modifier de toute façon con-
40 venable les détails d'exécution. On peut aussi appliquer l'invention à la réalisation d'éléments courbes, d'aiguillages, etc.

RÉSUMÉ.

1° Une voie réduite pour jouets simulant
45 un chemin de fer, chaque élément de voie comportant des rails formés de lattes rectangulaires clouées sur d'autres lattes de bois figurant les traverses; le raccordement de deux éléments de voie se faisant par appui
50 direct, tranche contre tranche, des traverses occupent les extrémités de chaque élément et la réunion étant assurée par assemblage à tenon et mortaise.

2° Une forme d'exécution convenant au
55 cas de trains actionnés électriquement et dans laquelle les rails sont formés par des lattes de bois présentant dans le sens longitudinal une fente destinée à recevoir une lame métallique qui assure la transmission du courant. 60

JEAN LONGHAIS.

Par procuration :

G. BOUJU.

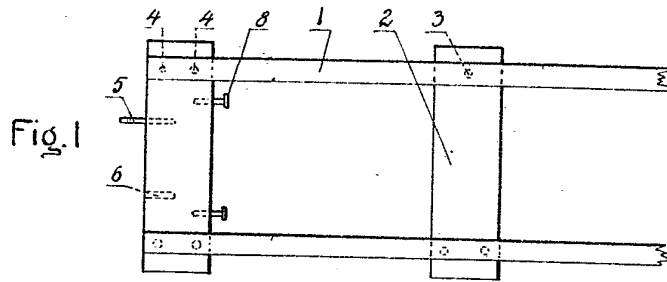


Fig. 1

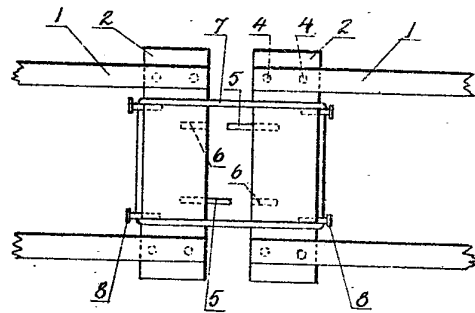


Fig. 2

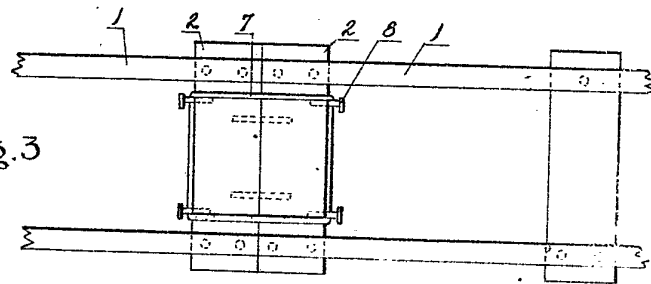


Fig. 3

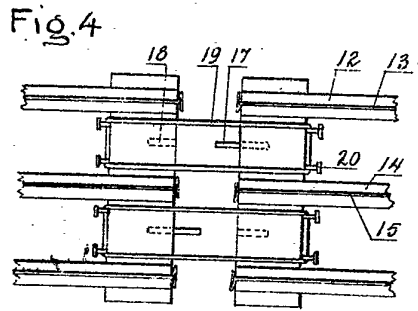


Fig. 4

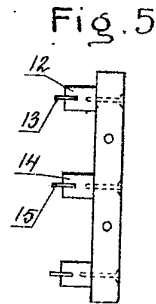


Fig. 5